



CUQ-TOULZA

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le 17/10/2025
ID : 081-218100766-20251017-DECISION2025_20-DE

DÉCISION DU MAIRE N° 20 DU 17/10/2025

Crédit relais au budget principal

Monsieur le Maire de Cuq-Toulza (Tarn),

Vu la délibération en date du 25 janvier 2023 listant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Considérant la nécessité de contracter un crédit relais, afin de pouvoir financer les dépenses d'investissement dans l'attente du versement des subventions ;

Considérant la consultation effectuée durant les mois d'août et septembre auprès d'établissements bancaires, et l'analyse des offres en résultant ;

Considérant l'offre du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées Caisse Régionale reçue en date du 24 septembre 2025 ;

DECIDE

De contracter au nom de la commune de Cuq-Toulza, un crédit relais auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées dans les conditions suivantes :

- Montant : **425 000 €** (quatre cent vingt-cinq mille euros)
- Durée : **24 mois** dont 21 mois de différés en capital
- Taux d'intérêt variable : **Euribor 3 mois instantané + marge de 0,83 % soit 2,826 %** au jour de la proposition. En cas d'index négatif il sera réputé égal à zéro.
- Périodicité du paiement des intérêts : **trimestrielle**
- Frais de Dossier : 300 € si l'enveloppe est < à 150 000 €, au-delà 0.20 % de l'enveloppe.

De signer le contrat et tous les documents associés.

A Cuq-Toulza, le 17 octobre 2025.

Le Maire,
M. Jean-Claude PINEL

